



# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 11 rejeb 1434 – 21 mai 2013

156<sup>ème</sup> année

N° 41

## Sommaire

### Décrets et Arrêtés

<b>Présidence de la République</b>	
Octroi de l'Ordre de l'indépendance .....	1516
<b>Présidence du Gouvernement</b>	
Nomination d'un directeur .....	1516
Nomination de sous-directeurs .....	1516
Nomination de chefs de service.....	1516
Nomination de contrôleurs des services publics .....	1516
<b>Ministère de la Justice</b>	
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office des logements des magistrats et du personnel du ministère de la justice.....	1517
<b>Ministère de l'Intérieur</b>	
Maintien en activité dans le secteur public .....	1517
<b>Ministère des Finances</b>	
Nomination de directeurs .....	1517
Nomination d'un sous-directeur .....	1517
Nomination de chefs de service.....	1517
Nomination d'un chef de centre régional de contrôle des impôts.....	1518

<b>Ministère de la Santé</b>	
Nomination d'un sous-directeur .....	1518
Nomination d'un chef de circonscription sanitaire .....	1518
Nomination de chefs de service hospitalier .....	1518
Nomination de chefs de service.....	1518
Nomination d'un secrétaire principal.....	1519
Nomination de professeurs hospitalo-universitaires en médecine.....	1519
Nomination de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine.....	1521
Nomination du président du comité médical au conseil d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis.....	1522
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	
Nomination d'ingénieurs en chef .....	1522
Nomination de médecins inspecteurs généraux du travail.....	1522
Nomination d'inspecteurs en chef du travail et de conciliation.....	1523
Nomination d'un travailleur social général.....	1523
Nomination d'un psychologue général.....	1523
Nomination de travailleurs sociaux en chef .....	1523
Nomination d'un psychologue en chef.....	1523
<b>Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille</b>	
Nomination d'un directeur .....	1523
Nomination de sous-directeurs .....	1523
Nomination de chefs de service.....	1524
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>	
Nomination de directeurs d'institut supérieur .....	1524
Nomination de directeurs des études et des stages, directeurs-adjoints.....	1524
Nomination d'un directeur.....	1524
Nomination de directeurs d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) .....	1524
Nomination de secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	1525
Nomination de secrétaires principaux d'université .....	1525
Nomination d'un secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	1525
Nomination de directeurs de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....	1525
Nomination d'un chef de service.....	1526
Nomination de secrétaires d'université.....	1526
Nomination de secrétaires d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche .....	1526
Nomination de professeurs d'enseignement supérieur .....	1526
Nomination de professeurs technologues .....	1527
Nomination de maîtres technologues .....	1527
<b>Ministère de l'Agriculture</b>	
<b>Décret n° 2013-1677 du 17 mai 2013</b> , portant réquisition de certains personnels de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord .....	1529
Listes des demandes de protection et des obtentions objet de certificats d'obtention végétale pour l'année 2011 .....	1530
<b>Ministère de la Jeunesse et des Sports</b>	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur .....	1532
Nomination de directeurs.....	1532
Nomination d'un chef de département.....	1532

Arrêté du chef du gouvernement du 6 mai 2013, fixant la composition et les modalités de fonctionnement des deux commissions chargées d'examiner les demandes de reconstitution de carrière des agents publics bénéficiant de l'amnistie générale relevant des services centraux et extérieurs et des établissements publics à caractère administratif rattachés au ministère de la jeunesse et des sports et des établissements publics à caractère non administratif et des entreprises publiques sous sa tutelle ..... 1532

**Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi**  
Nomination d'un ingénieur général ..... 1534

**Ministère de l'Industrie**  
Rectificatif ..... 1534

## décrets et arrêtés

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### Par arrêté Républicain n° 2013-72 du 24 mars 2013.

La catégorie de commandeur (deuxième classe) de l'Ordre de l'indépendance est attribuée à Monsieur Abdallah Ben Amor Haddad.

### PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

#### Par décret n° 2013-1592 du 8 mai 2013.

Madame Ilhem Chaari, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale à la direction générale des services communs à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1593 du 8 mai 2013.

Mademoiselle Wafa Laadhari, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur d'administration centrale au comité des contrôleurs d'Etat à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1594 du 8 mai 2013.

Madame Rim Garnaoui épouse Belkamel, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à l'unité de l'administration électronique à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1595 du 8 mai 2013.

Monsieur Mounir Chaouali, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à la direction générale des réformes et prospectives administratives à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1596 du 8 mai 2013.

Madame Zohra Bouchaa épouse Ben Taleb Ali, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1597 du 8 mai 2013.

Mademoiselle Arwa Ben Ammar, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1598 du 8 mai 2013.

Monsieur Naim Dhaouadi, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1599 du 8 mai 2013.

Madame Malek Marai épouse Mokni, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale aux services du conseiller juridique et de législation du gouvernement à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1600 du 8 mai 2013.

Mademoiselle Awatef Hamdouni, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale au bureau central des relations avec le citoyen à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1601 du 8 mai 2013.

Madame Lamia Ben Amara, contrôleur adjoint des services publics, est nommée contrôleur des services publics à la Présidence du gouvernement.

#### Par décret n° 2013-1602 du 8 mai 2013.

Mademoiselle Amira Tlili, contrôleur adjoint des services publics, est nommée contrôleur des services publics à la Présidence du gouvernement.

## MINISTERE DE LA JUSTICE

### Par arrêté du ministre de la justice du 8 mai 2013.

Monsieur Nizar Echouk est nommé membre représentant le ministère de la justice au conseil d'entreprise de l'office des logements des magistrats et du personnel du ministère de la justice, et ce, en remplacement de Madame Thouraya Ben Ghenia.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### Par décret n° 2013-1603 du 15 mai 2013.

Monsieur Slaheddine Dhambri, magistrat de troisième grade, chargé de mission, directeur général des études juridiques et du contentieux au ministère de l'intérieur, est maintenu en position d'activité après l'âge de la mise à la retraite, pour la durée d'une année à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013.

## MINISTERE DES FINANCES

### Par décret n° 2013-1604 du 9 mai 2013.

Monsieur Rafik Khenissi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de directeur de la gestion du budget du ministère des finances à la direction générale des affaires financières, des équipements et du matériel au ministère des finances.

### Par décret n° 2013-1605 du 9 mai 2013.

Le colonel des douanes Rejeb Maalaoui est nommé directeur du centre médical des douanes au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 98-2522 du 18 décembre 1998, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un directeur des douanes.

### Par décret n° 2013-1606 du 9 mai 2013.

Monsieur Mohamed Siala, conseiller des services publics, est chargé des fonctions d'un mandataire chargé de direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances à Sfax à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages d'un directeur d'administration centrale.

### Par décret n° 2013-1607 du 9 mai 2013.

Monsieur Youssef Rahal, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions d'un receveur des finances catégorie « A » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

### Par décret n° 2013-1608 du 9 mai 2013.

Monsieur Abdallah Ouederni, analyste, est chargé des fonctions d'un chef de service à la sous-direction des services électroniques à la direction du système d'information à l'unité des applications informatiques et du système d'information à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

### Par décret n° 2013-1609 du 9 mai 2013.

Monsieur Ahmed Ben Elhadj, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions d'un receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1610 du 9 mai 2013.**

Madame Ahlem Ben Elhadj Slimen, conseiller des services publics, est chargée des fonctions d'un inspecteur vérificateur de troisième classe à la direction de l'inspection à l'unité de l'inspection et des contrôles comptables à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 21 (nouveau) du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressée bénéficie du rang et des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des finances du 9 mai 2013.**

Est désigné, le chef de centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, dans son poste de travail, conformément aux indications ci-après :

Nom et prénom	Centre de désignation
Ridha Ben Ahmed	Centre régional de contrôle des impôts de Sfax 1

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de nomination de l'intéressé à la fonction de chef de centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, conformément au décret n° 2013-1229 du 22 février 2013.

**MINISTERE DE LA SANTE**

**Par décret n° 2013-1611 du 9 mai 2013.**

Le docteur Imen Soussi épouse Souissi, inspecteur régional de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur du secteur privé de la santé à la direction de la promotion des prestations sanitaires à la direction régionale de la santé publique de Manouba.

**Par décret n° 2013-1612 du 9 mai 2013.**

Le docteur Fethi Rouihi, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Sejnene du gouvernorat de Bizerte.

**Par décret n° 2013-1613 du 9 mai 2013.**

Le docteur Zahra Ben Salah épouse Frih, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est chargée des fonctions de chef de service de médecine, physique, rééducation et réadaptation fonctionnelle à l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir.

**Par décret n° 2013-1614 du 9 mai 2013.**

Le docteur Ihlem Ben Youssef épouse Turki, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est chargée des fonctions de chef de service de neurologie pédiatrique à l'institut national « Mongi Ben Hmida » de neurologie de Tunis.

**Par décret n° 2013-1615 du 9 mai 2013.**

Monsieur Ridha Zaafour, pharmacien de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de la pharmacie à l'hôpital régional de Sidi Bouzid.

**Par décret n° 2013-1616 du 9 mai 2013.**

Le docteur Samir Ben Dhaou, médecin des hôpitaux, est chargé des fonctions de chef de service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital régional de Zaghouan.

**Par décret n° 2013-1617 du 9 mai 2013.**

Mademoiselle Olfa Weslati, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service du contentieux civil et répressif à la sous-direction du contentieux à l'unité juridique et du contentieux au ministère de la santé.

**Par décret n° 2013-1618 du 9 mai 2013.**

Mademoiselle Faten Ben Brik, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des malades à l'hôpital régional de Ksar Hellal.

**Par décret n° 2013-1619 du 9 mai 2013.**

Monsieur Massoud Cheneib, technicien supérieur major de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement à la sous-direction de la santé environnementale à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Gabès.

**Par décret n° 2013-1620 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mongi Marzouki, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives, financières et juridiques à l'hôpital régional de Ben Guerdane.

**Par décret n° 2013-1621 du 9 mai 2013.**

Monsieur Moncef Boukerba, technicien supérieur principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement à la sous-direction de la santé environnementale à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé publique de Médenine.

**Par décret n° 2013-1622 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mohamed Ali Aouni, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de la maintenance des bâtiments, des équipements et des réseaux techniques à la sous-direction de la maintenance à la direction des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Habib Thameur » de Tunis.

**Par décret n° 2013-1623 du 9 mai 2013.**

Le docteur Cherfeddine Nsiri, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions d'inspecteur adjoint des services médicaux et juxta-médicaux à l'inspection médicale et juxta-médicale à la direction régionale de la santé publique de Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article (16) du décret n° 2010-1668 du 5 juillet 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages attribués à l'emploi de chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1624 du 9 mai 2013.**

Madame Fatma Aïdi, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de secrétaire principal de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Tunis.

**Par décret n° 2013-1625 du 8 mai 2013.**

Les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de professeur hospitalo-universitaire en médecine à compter du 16 janvier 2013, et ce, conformément aux indications suivantes :

**I-Groupe de spécialités médicales :**

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Elyes Bouajina	Rhumatologie	Sousse
Fayçal Jarraya	Néphrologie	Sfax
Abdelmajid Abid	Nutrition et maladies nutritionnelles	Tunis
Hela Makni épouse Fourati	Rhumatologie	Sfax
Amel Mezlini	Carcinologie médicale	Tunis
Abdelhamid Garrouch	Pneumologie	Sousse
Saloua Sfaxi épouse Ladeb	Hématologie clinique	Tunis
Naceur Rouatbi	Pneumologie	Monastir
Fathia Bdioui épouse Safar	Gastro-entérologie	Monastir
Karima Khiari épouse Baccouche	Endocrinologie	Tunis
Fatma Karma épouse Bousema	Médecine interne	Tunis
Mona Kourda	Dermatologie	Tunis
Habib Sikhiri	Néphrologie	Monastir
Sondes Hdjji épouse Mseddi	Hématologie clinique	Sfax
Monia Fekih épouse Meddeb	Gastro-entérologie	Tunis
Faouzi Addad	Cardiologie	Monastir
Dalila Gargouri épouse Metimet	Gastro-entérologie	Tunis
Sami Fenniche	Dermatologie	Tunis
Soudani Margheli	Réanimation médicale	Monastir
Jaleddine Chemli	Pédiatrie	Sousse
Aida Mokaddem	Cardiologie	Tunis
Hayet Kaaroud épouse Eljeri	Néphrologie	Tunis
Jalila Ben Khelil	Réanimation médicale	Tunis
Ridha Mrissa	Neurologie	Ministère de la défense nationale
Sonia Blibech	Pédiatrie option néonatalogie	
Riadh Battikh	Maladies infectieuses	

## 2-Groupe de spécialités chirurgicales :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Sassi Bouguizane	Gynécologie-obstétrique	Sousse
Jamel Koubaa	Oto-rhino-laryngologie	Monastir
Salim Ben Yahia	Ophthalmologie	Monastir
Mohamed Faouzi Hamdi	Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique	Monastir
Kamel Kolsi	Anesthésie-réanimation	Sfax
Khaled Neji	Gynécologie-obstétrique	Tunis
Faouzi Noomane	Chirurgie générale	Monastir
Salah Boujelben	Chirurgie générale	Sfax
Monia Cheour Epouse Amri	Ophthalmologie	Tunis
Naoufel Ben Daly	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Tunis
Badreddine Bouguerra	Gynécologie-obstétrique	Tunis
Mohamed Ghorbel	Ophthalmologie	Sousse
Faouzi Chebbi	Chirurgie générale	Tunis
Raouf Denguir	Chirurgie cardio-vasculaire	Tunis
Tayaa Mourad Zinelabidine	Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique	Sousse
Adel Ammous	Anesthésie-réanimation	Tunis
Ameur Abdesalem Fayçal El Katteb	Chirurgie générale	Tunis
Taoufik Kalfet	Chirurgie cardio-vasculaire	Tunis
Haykel Bedioui	Chirurgie générale	Tunis
Mohamed Samir Daghfous	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Tunis
Said Jlidi	Chirurgie pédiatrique	Tunis
Ramzi Nouria	Chirurgie générale	Tunis
Sarra Zribi épouse Kooli	Oto-rhino-laryngologie	Tunis
Sonia Faten Benzarti épouse Khiari	Oto-rhino-laryngologie	Ministère de la défense nationale
Mohamed Basli	Gynécologie-obstétrique	

## 3- Groupe de spécialités des sciences fondamentales et mixtes :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Saadia Bouraoui épouse Masmoudi	Anatomie et cytologie pathologique	Tunis
Mohamed Taher Yacoubi	Anatomie et cytologie pathologique	Sousse
Nejmeddine Hentati	Anatomie	Sfax
Ahmed Ben Abdellaziz	Médecine préventive et communautaire	Sousse
Najla Mnif épouse Megdiche	Imagerie Médicale	Tunis
Kalthoum Essafi épouse Kallel	Biologie médicale option : parasitologie	Tunis
Ilhem Boutiba épouse Ben Boubaker	Biologie médicale option : microbiologie	Tunis
Nouha Bouayed épouse Abdelmoula	Histo-embryologie	Sfax
Saoussen Hantous épouse Zanad	Imagerie médicale	Tunis
Olfa Bouallegue	Biologie médicale option : microbiologie	Sousse
Mohamed Kamel Souguir	Médecine légale	Sousse
Abderraouf Ghanem	Biologie médicale option : Biochimie	Tunis
Abdelmajid Khabir	Anatomie et cytologie pathologique	Sfax
Zeineb Mnif épouse Ayadi	Imagerie médicale	Sfax
Lamia Rezgui épouse Marhoul	Imagerie médicale	Tunis



**Par décret n° 2013-1626 du 8 mai 2013.**

Les assistants hospitalo-universitaires en médecine et les médecins des hôpitaux, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine à compter du 4 février 2013, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Faculté de médecine</b>
Ines Rania Zaraa épouse Chekili	Dermatologie	Tunis
Rim Abdelmalek épouse Ghord	Maladies infectieuses	Tunis
Adnane Toumi	Maladies infectieuses	Monastir
Wissem Hachfi	Maladies infectieuses	Sousse
Khairallah Belkhouja	Réanimation médicale	Tunis
Senda Mezghani épouse Maalej	Biologie médicale option : microbiologie	Sfax
Lamia Thabet épouse Jerbi	Biologie médicale option : microbiologie	Tunis
Fatma Saghroui épouse Drira	Biologie médicale option : parasitologie	Sousse
Rim Ben Abdallah épouse Ismail	Biologie médicale option : parasitologie	Tunis
Nadia Mahfoudh épouse Lahiani	Biologie médicale option : immunologie	Sfax
Samar Samoud épouse Kissi	Biologie médicale option : immunologie	Sousse
Naouel Ben Salah	Biologie médicale option : hématologie	Tunis
Hela Mnif épouse Marrakchi	Biologie médicale option : hématologie	Sfax
Amjed Fekih Hassen	Anesthésie réanimation	Tunis
Samir Toumi	Anesthésie réanimation	Monastir
Ines Chelly épouse Enneifer	Anatomie et cytologie pathologique	Tunis
Hela Louati épouse Chaabouni	Imagerie médicale	Tunis
Sondes Haddar épouse Cherif	Imagerie médicale	Sfax
Chiraz Rached Amrouche	Nutrition et maladies nutritionnelles	Tunis
Mohamed Amine Makni	Chirurgie générale	Tunis
Sami Daldoul	Chirurgie générale	Tunis
Karim Sassi	Chirurgie générale	Tunis
Hichem Ksibi	Médecine d'urgence	Sfax
Wahid Bouida	Médecine d'urgence	Monastir
Mahdi Methamem	Médecine d'urgence	Sousse
Besma Ben Dhaou épouse Hmaidi	Médecine interne	Tunis
Fatma Ben Fradj épouse Ismail	Médecine interne	Sousse
Abir Issaoui épouse Badraoui	Médecine légale	Monastir
Sami Bardaa	Médecine légale	Sfax
Souhail Mlaieh	Médecine légale	Sousse
Leila Gassab	Psychiatrie	Monastir
Jihen Aloulou épouse Bougacha	Psychiatrie	Sfax
Sami Othmen	Pedo-psychiatrie	Tunis
Sonia Missaoui	Pedo-psychiatrie	Monastir
Mohamed Iheb Bougmiza	Médecine préventive et communautaire	Sousse
Sameh Trabelsi épouse Triki	Pharmacologie	Tunis
Ihsen Slim	Biophysique et médecine nucléaire	Tunis
Faouzi Kallel	Biophysique et médecine nucléaire	Sfax
Basma Ourari épouse Dhahri	Pneumologie	Tunis
Leila Abid épouse Trigui	Cardiologie	Sfax
Sana Fenira épouse Rejab	Cardiologie	Tunis
Wissem Sdiri	Cardiologie	Tunis
Dorsaf Zellama épouse Abdelhamid	Néphrologie	Sousse
Imed Helal	Néphrologie	Tunis
Soumaya Yaich épouse Garbout	Néphrologie	Sfax
Fawzi Noura	Chirurgie pédiatrique	Tunis
Riadh Chargui	Chirurgie carcinologique	Tunis
Ramy Ben Salah	Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique	Tunis
Adel Margheli	Chirurgie thoracique	Tunis
Said Walid	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Tunis

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Moez Dridi	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Tunis
Wassim Zribi	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Sfax
Mourad Hakim	Chirurgie cardio-vasculaire	Tunis
Kamel Chabchoub	Chirurgie urologique	Sfax
Salem Braiek	Chirurgie urologique	Sousse
Mohamed Ben Amor	Oto-rhino-laryngologie	Tunis
Affifa Charfi épouse Trigui	Oto-rhino-laryngologie	Sousse
Jihene Bouguila	Pédiatrie	Sousse
Samir Hadded	Pédiatrie	Monastir
Ammar Khaldi	Pédiatrie	Tunis
Nadia Siala épouse Chouaib	Pédiatrie	Tunis
Naouel Guirat épouse Dhoub	Pédiatrie	Sousse
Aida Mezni épouse Benzarti	Médecine de travail	Tunis
Olfa El Maalel épouse Ben Fradj	Médecine de travail	Sousse
Ines Taamallah épouse Malek	Ophtalmologie	Tunis
Salah Yacoubi	Ophtalmologie	Sousse
Nabil Mathlouthi	Gynécologie-obstétrique	Tunis
Monia Malek épouse Malouli	Gynécologie-obstétrique	Tunis
Mechaal Mourali	Gynécologie-obstétrique	Monastir
Kais Chaabane	Gynécologie-obstétrique	Sfax
Wissem Siala épouse Bajjar	Radiothérapie carcinologique	Sfax
Dalenda Hentati	Radiothérapie carcinologique	Tunis
Aida Masmoudi épouse Khoufi	Histo-embryologie	Tunis
Nader Naouar	Anatomie	Sousse
Wafa Hamdi épouse Hamdi	Rhumatologie	Tunis
Fatma Mnif épouse Bousarsar	Endocrinologie	Sfax
Malika Ben Hamouda épouse Chikhaoui	Endocrinologie	Tunis
Neila Belghith épouse Mahfoudh	Génétique	Sfax
Ramzi Zemni	Génétique	Sousse
Yousra Ben Youssef épouse Bouabid	Hématologie clinique	Sousse
Hatem Bellaaj	Hématologie clinique	Sfax
Amel Lakhhal	Hématologie clinique	Tunis
Imen Gharsallah	Rhumatologie	Ministère de la défense nationale
Haroun Ouerteni	Endocrinologie	
Chiraz Aichaouia épouse Ben Zid	Pneumologie	
Jamel Zaouali	Neurologie	
Abdeddayem Hagui	Cardiologie	

**Par arrêté du ministre de la santé du 8 mai 2013.**

Docteur Chedli El Dziri est nommé président du comité médical au conseil d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis, et ce, à partir du 20 février 2013.

- Hédi Adouani,
- Fayçal Faidi,
- Mohieddine Gharbi,
- Houcine Baccouche,
- Alya Hamdaoui,
- Radhouane Triaâ,
- Néji Aroud.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES**

**Par décret n° 2013-1627 du 9 mai 2013.**

Sont nommés au grade d'ingénieur en chef, les ingénieurs principaux dont les noms suivent :

- Mounir Aissa,

**Par décret n° 2013-1628 du 9 mai 2013.**

Messieurs Taoufik Bouhouche et Fraj Hamida, médecins inspecteurs divisionnaires du travail, sont nommés au grade de médecin inspecteur général du travail.

**Par décret n° 2013-1629 du 9 mai 2013.**

Sont nommés au grade d'inspecteur en chef du travail et de conciliation, les inspecteurs centraux du travail et de conciliation dont les noms suivent :

- Bouthelja Bchini,
- Ridha Fatmi,
- Mondher Dammak,
- Samia Baccouch épouse Ben Yacoub,
- Amor Boughammoura,
- Sihem Attafi,
- Saida Skander épouse Keskes,
- Hadda Bezzainia,
- Salem Mizouri,
- Nejib Boujnah,
- Fathi Ben Romdhane,
- Aouatef Guerrich épouse Abid,
- Ali Kouaied,
- Taoufik Kalthoum,
- Mohamed Ali Zammouri,
- Lotfi Sebei,
- Monia Boujardine épouse Bouraoui,
- Nedja Hamzaoui,
- Radhouane Hammami,
- Khaddouja Essaidi épouse Aouled Esghair.

**Par décret n° 2013-1630 du 9 mai 2013.**

Monsieur Habib Dabbabi, travailleur social en chef, est nommé dans le grade de travailleur social général.

**Par décret n° 2013-1631 du 9 mai 2013.**

Monsieur Lotfi Lahdhili, psychologue en chef, est nommé au grade de psychologue général.

**Par décret n° 2013-1632 du 9 mai 2013.**

Sont nommés au grade de travailleur social en chef, les travailleurs sociaux conseillers dont les noms suivent :

- Mohamed Hédi Bdiri,
- Salah Kchaiech,
- Nefea Chtiba,
- Najet Hamaidi,
- Zouhair Amri,
- Lotfi Ben Mabrouk,

- Ali Zouaghi,
- Belgacem Rebai,
- Amor Sallem,
- Mohamed Bouhouch,
- Essia Zouari épouse Kamoun,
- Sami Aouadi.

**Par décret n° 2013-1633 du 9 mai 2013.**

Monsieur Hafedh Bouktif, psychologue principal, est nommé au grade de psychologue en chef.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES DE LA FEMME  
ET DE LA FAMILLE**

**Par décret n° 2013-1634 du 8 mai 2013.**

Monsieur Anis Dalhoumi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions d'inspecteur en chef à l'inspection générale au ministère des affaires de la femme et de la famille.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2005-1961 du 5 juillet 2005, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1635 du 8 mai 2013.**

Monsieur Fathi Langliz, délégué à la protection de l'enfance du 2<sup>ème</sup> grade, est chargé des fonctions de directeur régional des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance à la direction régionale du Nord-Est dont le siège est à Nabeul.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2004-1631 du 12 juillet 2004, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1636 du 8 mai 2013.**

Monsieur Samir Abdallah, délégué à la protection de l'enfance du 2<sup>ème</sup> grade, est chargé des fonctions de directeur régional des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance à la direction régionale du Centre-Est dont le siège est à Mahdia.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2004-1631 du 12 juillet 2004, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1637 du 8 mai 2013.**

Madame Baya Guezzi, psychologue principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'animation et des loisirs à la sous-direction de l'animation socio-éducative, à la direction de la promotion de l'animation socio-éducative et des loisirs, relevant de la direction générale de l'enfance au ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2013-1638 du 8 mai 2013.**

Mademoiselle Lamia Cherif, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargée des fonctions de chef de service des programmes, de la formation continue et des relations avec les enfants au centre national de l'informatique pour enfants relevant du ministère des affaires de la femme et de la famille.

**Par décret n° 2013-1639 du 8 mai 2013.**

Monsieur Abdelhamid Kheder, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de service de l'enfance à la direction régionale des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance du Sud-Ouest dont le siège est à Gafsa.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**Par décret n° 2013-1640 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mohamed Akhdher Ben Mhamed, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions du directeur de l'institut supérieur des mathématiques appliquées et de l'informatique de Kairouan, à compter du 18 octobre 2012.

**Par décret n° 2013-1641 du 9 mai 2013.**

Monsieur Moustapha Romdhani, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions du directeur de l'institut supérieur d'informatique et de gestion de Kairouan, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Par décret n° 2013-1642 du 9 mai 2013.**

Monsieur Abdelbasset Trad, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur d'informatique et de gestion de Kairouan.

**Par décret n° 2013-1643 du 9 mai 2013.**

Monsieur Laroussi Njaimi, technologue, est chargé des fonctions de directeur adjoint, directeur des études et des stages à l'institut supérieur des études technologiques de Siliana.

**Par décret n° 2013-1644 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mossaab Boukhchim, technologue, est chargé des fonctions de directeur adjoint, directeur des études et des stages à l'institut supérieur des études technologiques du Kef.

**Par décret n° 2013-1645 du 9 mai 2013.**

Madame Sonia Ayechi Ghanouchi, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur de gestion de Sousse.

**Par décret n° 2013-1646 du 9 mai 2013.**

Monsieur Yassine Khaled, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Tunis.

**Par décret n° 2013-1647 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mehdi Cherif, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire El Mourouj.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1648 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mokhtar Jaouadi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire El Farabi à Sousse.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1649 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mouldi Tlili, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1650 du 9 mai 2013.**

Monsieur Najib Romdhani, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire Tahar Haddad à Nabeul.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1651 du 9 mai 2013.**

Monsieur Said Smaali, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au restaurant universitaire de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1652 du 9 mai 2013.**

Mademoiselle Thouraya Bacha, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des langues de Tunis.

**Par décret n° 2013-1653 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mouhamed Dahmoul, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur d'informatique et des techniques de communication de Hammam Sousse.

**Par décret n° 2013-1654 du 9 mai 2013.**

Monsieur Sofiene Ben Abdallah, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école supérieure de technologie et d'informatique.

**Par décret n° 2013-1655 du 9 mai 2013.**

Monsieur Ridha Kerkeni, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de construction et d'urbanisme.

**Par décret n° 2013-1656 du 9 mai 2013.**

Madame Fatma Belhadj épouse Bouazzi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires juridiques, des archives et de la publication à la direction des services communs à l'université de Jendouba.

**Par décret n° 2013-1657 du 9 mai 2013.**

Monsieur Bechir Boukraa, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des affaires juridiques, des archives et de la publication à la direction des services communs à l'université Ezzitouna.

**Par décret n° 2013-1658 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mejdî Ksourî, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

**Par décret n° 2013-1659 du 9 mai 2013.**

Madame Samia Krid Sessi, bibliothécaire ou documentaliste, est chargée des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences économiques et de gestion de Sfax.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1660 du 9 mai 2013.**

Madame Afifa Ayari épouse Trad, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur de bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'école nationale d'ingénieurs de Sousse.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 92-1353 du 20 juillet 1992, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1661 du 9 mai 2013.**

Madame Monia Lahlaoui épouse Hamdoun, psychologue principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'animation culturelle et sportive à la sous-direction de l'hébergement, de la restauration et d'animation culturelle et sportive à la direction des oeuvres universitaires et de l'action sociale à l'office des oeuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Par décret n° 2013-1662 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mohamed Ali Ben Belgacem, ingénieur principal, est chargé des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des matériels, des équipements et d'entretien à la sous-direction des bâtiments et d'équipement à la direction des services communs à l'université de Manouba.

**Par décret n° 2013-1663 du 9 mai 2013.**

Monsieur Hamed Chaker, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service du personnel enseignant et du personnel administratif, technique et ouvrier à la sous-direction des ressources humaines à la direction des services communs à l'université de Sfax.

**Par décret n° 2013-1664 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mongi Harzi, technicien principal de laboratoire, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut préparatoire aux études d'ingénieur d'El Manar.

**Par décret n° 2013-1665 du 9 mai 2013.**

Monsieur Habib Mahbouli, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des arts et métiers de Gabès.

**Par décret n° 2013-1666 du 9 mai 2013.**

Monsieur Bouattour Mounir, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche au centre de biotechnologie de Sfax.

**Par décret n° 2013-1667 du 9 mai 2013.**

Madame Najla Feki Ben Jmaa, gestionnaire de documents et d'archives, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax.

**Par décret n° 2013-1668 du 9 mai 2013.**

Monsieur Karim Ben Gharat, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Kairouan.

**Par décret n° 2013-1669 du 8 mai 2013.**

Messieurs Nouredine Kridis et Abdallah Maaouia, maîtres de conférences, sont nommés professeur de l'enseignement supérieur en psychologie à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, à compter du 6 septembre 2012.

**Par décret n° 2013-1670 du 8 mai 2013.**

Madame Nicole Sfayhi, maître de conférences, est nommé professeur de l'enseignement supérieur en psychologie à l'institut supérieur des sciences humaines de Tunis, à compter du 6 septembre 2012.

**Par décret n° 2013-1671 du 8 mai 2013.**

Les maîtres technologues, dont les noms suivent, sont nommés professeurs technologues conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Adel Bouras	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul	Génie électrique	24/12/2012
Mohamed Belhassen Guetat	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Informatique	26/12/2012
Besma Ben Salah	Institut supérieur des études technologiques de Sousse		26/12/2012
Moncef Hbaieb	Institut supérieur des études technologiques de Sfax	Génie mécanique	09/01/2013

**Par décret n° 2013-1672 du 8 mai 2013.**

Les technologues, dont les noms suivent, sont nommés maîtres technologues conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Dhaou Hamedi	institut supérieur des études technologiques de Médenine	Génie mécanique	27/08/2012
Hatem Abidi	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul	Génie électrique	30/08/2012
Chemseddine Maatki	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte	Génie des procédés	16/09/2012
Walid Kallel	Institut supérieur des études technologiques de Sfax	Economie et gestion	19/10/2012
Farhat Hawwet	institut supérieur des études technologiques de Gabès		19/10/2012
Samir Akachi			19/10/2012

**Par décret n° 2013-1673 du 8 mai 2013.**

Les technologues, dont les noms suivent, sont nommés maîtres technologues conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Fakher Bouattour	Institut supérieur des études technologiques de Sfax	Génie mécanique	27/08/2012
Anouar Ben Chaabane	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia		27/08/2012
Kais Ghenia	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul	Génie civil	28/08/2012
Mohamed Ben Ali			28/08/2012
Nejib Ghazouani			28/08/2012
Faten Naghmouchi	Institut supérieur des études technologiques du Kef	Génie électrique	30/08/2012
Imed Rozgani	Institut supérieur des études technologiques de Charguia	Economie et gestion	19/10/2012
Ilyes Ben Hmida Eleebri	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul		19/10/2012
Anis Hamrouni	Institut supérieur des études technologiques du Kairouan		19/10/2012
Ines Ben Salah	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		19/10/2012
Ali Gana	Institut supérieur des études technologiques de Jerba		19/10/2012

**Par décret n° 2013-1674 du 8 mai 2013.**

Les technologues, dont les noms suivent, sont nommés maîtres technologues conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Khaled Hamrouni	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Génie mécanique	27/08/2012
Sami Bellellah	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul		27/08/2012
Slim Chouchen	Institut supérieur des études technologiques de Sousse		27/08/2012
Mourad Chibouni	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte		27/08/2012
Tahar Ben Rjeb	Institut supérieur des études technologiques de Djerba		27/08/2012
Imed Ben Jemaa	Institut supérieur des études technologiques de Radès	Génie civil	28/08/2012
Ali Ellouze	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		28/08/2012
Omrane Ben Jeddou			28/08/2012
Abdelaziz Jellali	Institut supérieur des études technologiques de Rades	Génie électrique	30/08/2012
Cherifa Wafa Ben Sedrine			30/08/2012
Abdelhamid Barhoumi	Institut supérieur des études technologiques de Sousse		30/08/2012
Faouzi Nahhali	Institut supérieur des études technologiques de Gabès		30/08/2012
Mounir Ben Mustapha	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte		30/08/2012
Mohsen Ben Ammar	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		30/08/2012
Abdessalem Bessissa			30/08/2012
Makhlouf Laakam	Institut supérieur des études technologiques de Djerba		30/08/2012
Walid Charfi	Institut supérieur des études technologiques de Radès		07/09/2012
Saida Hellali			07/09/2012
Rachid Souissi	Institut supérieur des études technologiques de Sfax	Informatique	07/09/2012
Issa Malloug	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia		07/09/2012
Anis El Asses	Institut supérieur des études technologiques de Djerba		07/09/2012
Adel Naoui	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte		07/09/2012
Ridha Azizi	Institut supérieur des études technologiques de Sousse		07/09/2012
Amor Ben Fredj	Institut supérieur des études technologiques de Gabès		16/09/2012
Ali Mahjoub Hedaya	Institut supérieur des études technologiques de Zaghuan		16/09/2012
Bechir Debira		Génie des procédés	16/09/2012
Walid Hassan		Institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellal	16/09/2012

**Par décret n° 2013-1675 du 8 mai 2013.**

Les technologues, dont les noms suivent, sont nommés maîtres technologues conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination	
Rached Khenissi	Institut supérieur des études technologiques de Ksar Hellal	Génie mécanique	27/08/2012	
Abbes Rabah	Institut supérieur des études technologiques de Gafsa		27/08/2012	
Asma Grine	Institut supérieur des études technologiques de Kairouan		27/08/2012	
Sofiène Mahmoudi	Institut supérieur des études technologiques de Gafsa	Génie civil	28/08/2012	
Sonia Nahhali	Institut supérieur des études technologiques de Sousse	Génie électrique	30/08/2012	
Salem Belaid	Institut supérieur des études technologiques de Gabès		30/08/2012	
Riadh Challela	Institut supérieur des études technologiques de Charguia	Informatique	07/09/2012	
Mohamed Ali Zoghلامي			07/09/2012	
Afef Samet	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		07/09/2012	
Rachid Benslama	Institut supérieur des études technologiques de Jerba		07/09/2012	
Ameur Salem Zaidoun	Institut supérieur des études technologiques de Siliana		07/09/2012	
Mansour Bargui	Institut supérieur des études technologiques de Sfax		Génie des procédés	16/09/2012



## Par décret n° 2013-1676 du 8 mai 2013.

Les technologues, dont les noms suivent, sont nommés maîtres technologues en économie et gestion à compter du 19 octobre 2012 conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation
Makram Ben Jeddou	Institut supérieur des études technologiques de Charguia
Fatma Mezlini	Institut supérieur des études technologiques de Radès
Basma Ben Alaya	
Thouraya Darouiche	Institut supérieur des études technologiques de Bizerte
Bechir Allouche	
Souad Azza	Institut supérieur des études technologiques de Nabeul
Chedli Ben Meraïd	Institut supérieur des études technologiques de Zaghouan
Sofiène Abdessalem	Institut supérieur des études technologiques de Mahdia
Raouf El Jaziri	Institut supérieur des études technologiques de Sousse
Sitar Mihoubi	Institut supérieur des études technologiques de Kébili

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

## Décret n° 2013-1677 du 17 mai 2013, portant réquisition de certains personnels de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'agriculture,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le code pénal promulgué par le décret beylical du 1<sup>er</sup> octobre 1913, tel que modifié et complété par les textes subséquents,

Vu le code du travail promulgué par la loi n° 66-27 du 30 avril 1966, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment les articles 389 et 390 dudit code,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Considérant que l'arrêt du travail à la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord est de nature de nuire aux intérêts vitaux du pays.

Décète :

Article premier - Sont mis en état de réquisition, pour le 21 mai 2013, les personnels désignés dans la liste annexée au présent décret et appartenant à la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord.

Art. 2 - Le présent décret qui est immédiatement exécutoire, ainsi que la liste du personnel concerné sont portés à la connaissance des agents intéressés par voie d'affichage sur les lieux de travail ou par tout autre moyen de d'information.

Art. 3 - Les agents requis doivent se mettre immédiatement à la disposition de la société et se présenter à leur poste de travail habituel pour assurer le service qui leur est commandé.

Art. 4 - Tout agent qui n'aura pas déféré aux mesures de réquisition sera passible des peines prévues par la législation en vigueur.

Art. 5 - Le ministre de l'agriculture et le président-directeur général de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 17 mai 2013.

*Le Chef du Gouvernement*

**Ali Larayedh**

### Liste des demandes de protection

N° d'ordre	Date	Espèce	Variété	Obtenteur	Demandeur de la protection
191	03/05/2011	Olivier (olea europea L.)	Chemlali Mhassen	Institut de l'Olivier	Institut de l'Olivier
192	03/05/2011	Olivier (olea europea L.)	Chemmès El Bled	Institut de l'Olivier	Institut de l'Olivier
193	03/05/2011	Olivier (olea europea L.)	Jawhara Taybah	Institut de l'Olivier	Institut de l'Olivier
194	03/05/2011	Olivier (olea europea L.)	Janouby Mwarref	Institut de l'Olivier	Institut de l'Olivier
195	03/05/2011	Olivier (olea europea L.)	Zeitoun Ennwader	Institut de l'Olivier	Institut de l'Olivier
196	03/05/2011	Olivier (olea europea L.)	Zeitoun Ennour	Institut de l'Olivier	Institut de l'Olivier
197	03/05/2011	Olivier (olea europea L.)	Zeitoun Allysa	Institut de l'Olivier	Institut de l'Olivier
187	07/04/2011	Ail rosé (Allium roseum)	El Frid	IRAMédenine	IRAMédenine
188	07/04/2011	Ail rosé (Allium roseum)	Djerba	IRAMédenine	IRAMédenine
189	07/04/2011	Ail rosé (Allium roseum)	Dhahar	IRAMédenine	IRAMédenine
190	07/04/2011	Ail rosé (Allium roseum)	Sidi Bou Ali	IRAMédenine	IRAMédenine
186	07/04/2011	Kourrath (Allium Ampeloprasum)	Smaliette	IRAMédenine	IRAMédenine
184	27/01/2011	Fraisier (Fragaria ananasa)	Mojave	Douglas v et Kirk D	Université de Californie
185	28/01/2011	Fraisier (Fragaria ananasa)	Benecia	Douglas v et Kirk D	Université de Californie
208	31/08/2011	Vigne de table (Vitis vinifera)	Blanc Seedless	Joseph Maranto	Lucibay Business INC
183	09/11/2010	Pêcher (prunus persica L.)	Blanvio 10	Planatas de Navara	Planatas de Navara
198	13/05/2011	Pêcher (Prunus persica L.)	ASFPB0796	Arsène et Laurence Maillard	Agroselections-fruits
199	13/05/2011	Pêcher (Prunus persica L.)	ASFPB0798	Arsène et Laurence Maillard	Agroselections-fruits
211	05/10/2011	Pêcher (Prunus persica L.)	Platriunec	Planatas de Navara	Planatas de Navara
212	05/10/2011	Pêcher (Prunus persica L.)	Blanvio 30	Planatas de Navara	Planatas de Navara
204	26/08/2011	Blé dur (Triticum durum desf)	RD81304b-6	RAGT2n	RAGT2n
207	27/08/2011	Blé dur (Triticum durum desf)	odisseo	Società produttori sementi	Società produttori sementi
206	27/08/2011	Blé tendre Triticum aestivum L.)	cerere	Società produttori sementi	Società produttori sementi
209	02/09/2011	Blé tendre (Triticum aestivum L.)	RW1231	RAGT2n	RAGT2n
205	26/08/2011	Orge (Hordeum vulgare)	Frاندole	RAGT2n	RAGT2n
203	26/08/2011	Avoine (Avena sativa L.)	RV18234	RAGT2n	RAGT2n
210	26/09/2011	Sulla (Hedysarum coronarium)	Kinza	INRAT	INRAT

## Liste des obtentions objet de certificats d'obtention végétale pour l'année 2011

N° d'ordre	Espèce	Variétés	Obtenteur	Demandeur de la protection	Numéro du COV	Date du COV
117	Fraisier ( <i>Fragaria L.</i> )	Palomar	Douglas V, Show Kirk D, Larson	Université de Californie	76	30-05-2012
118	Fraisier ( <i>Fragaria L.</i> )	San andreas	Douglas V, Show Kirk D, Larson	Université de Californie	77	30-05-2012
119	Fraisier ( <i>Fragaria L.</i> )	Monterry	Douglas V, Show Kirk D, Larson	Université de Californie	78	30-05-2012
120	Fraisier ( <i>Fragaria L.</i> )	Portolas	Douglas V, Show Kirk D, Larson	Université de Californie	79	30-05-2012
133	Fraisier ( <i>Fragaria L.</i> )	Florida Fortuna	Chandler, Craig	Florida Foundation seed producers	80	30-05-2012
135	Blé dur ( <i>Triticum durum desf</i> )	Sculptur	RGAT 2N S.A.S	RGAT 2N S.A.S	82	30-05-2012
136	Blé dur ( <i>Triticum durum desf</i> )	Ismur	RGAT 2N S.A.S	RGAT 2N S.A.S	83	30-05-2012
137	Triticale ( <i>Triticosecale</i> )	Vicacio	SERASEM	SERASEM	84	30-05-2012
138	Orge ( <i>Hordeum vulgare</i> )	Mercur	SERASEM	SERASEM	85	30-05-2012
139	Blé tendre ( <i>Triticum aestivum L.</i> )	Zanzibar	SERASEM	SERASEM	86	30-05-2012
140	Blé tendre ( <i>Triticum aestivum L.</i> )	Sensas	SERASEM	SERASEM	87	30-05-2012
142	Blé dur ( <i>Triticum durum L.</i> )	Portodur	SERASEM	SERASEM	88	30-05-2012
144	Orge ( <i>Hordeum vulgare</i> )	Imen	INRAT	INRAT	89	30-05-2012
182	Pois chiche ( <i>Cicer aritinum</i> )	Nour	INRAT	INRAT	90	30-05-2012

**Par décret n° 2013-1678 du 9 mai 2013.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Madame Fatma Chahbi née Boughzala, administrateur, chargée des fonctions de directeur des affaires juridiques à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2013-1679 du 9 mai 2013.**

Monsieur Imed Gtari, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de directeur du bureau du suivi des décisions du conseil des ministres, des conseils ministériels restreints et des conseils interministériels au cabinet du ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2013-1680 du 9 mai 2013.**

Monsieur Mohamed Tayachi, inspecteur de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de directeur des manifestations, de la communication et de l'échange des jeunes à la direction générale de la jeunesse, au ministère de la jeunesse et des sports.

**Par décret n° 2013-1681 du 9 mai 2013.**

Monsieur Anouar Hidri, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général à l'agence nationale de lutte contre le dopage, au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2008-103 du 16 janvier 2008, fixant l'organisation ainsi que les modalités de fonctionnement de l'agence nationale de lutte contre le dopage tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2010-829 du 20 avril 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2013-1682 du 9 mai 2013.**

Monsieur Abdelkhalek Ezzahi, inspecteur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de département de formation et de recyclage des cadres des sports et de l'éducation physique au centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique au ministère de la jeunesse et des sports.

**Arrêté du chef du gouvernement du 6 mai 2013, fixant la composition et les modalités de fonctionnement des deux commissions chargées d'examiner les demandes de reconstitution de carrière des agents publics bénéficiant de l'amnistie générale relevant des services centraux et extérieurs et des établissements publics à caractère administratif rattachés au ministère de la jeunesse et des sports et des établissements publics à caractère non administratif et des entreprises publiques sous sa tutelle.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de la jeunesse et des sports,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu le décret-loi n° 2011-1 du 19 février 2011, portant amnistie générale,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse et des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2012-3256 du 13 décembre 2012, fixant les procédures de réintégration des agents publics ayant bénéficié de l'amnistie générale et de régularisation de leurs situations administratives et notamment son article 7,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2012-3256 du 13 décembre 2012 susmentionné, le présent arrêté fixe la composition et les modalités de fonctionnement de :

- la commission chargée d'examiner les demandes de reconstitution de carrière des agents publics bénéficiant de l'amnistie générale relevant des services centraux et extérieurs du ministère de la jeunesse et des sports et des établissements publics à caractère administratif sous tutelle,

- la commission chargée d'examiner les demandes de reconstitution de carrière des agents publics bénéficiant de l'amnistie générale relevant des établissements publics à caractère non administratif et des entreprises publiques sous tutelle du ministère de la jeunesse et des sports.

Art. 2 - La commission chargée d'examiner les demandes de reconstitution de carrière des agents publics bénéficiant de l'amnistie générale relevant des services centraux et extérieurs du ministère de la jeunesse et des sports et des établissements publics à caractère administratif sous tutelle, est composée des membres suivants :

- le directeur général des services communs du ministère de la jeunesse et des sports ou son représentant : président,

- un représentant du comité général de la fonction publique à la Présidence du gouvernement : membre,

- un représentant du ministère des finances : membre,

- un représentant du ministère des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle : membre,

- un représentant de la direction des affaires juridiques et du contentieux au ministère de la jeunesse et des sports : membre,

- un représentant de la direction des affaires financières au ministère de la jeunesse et des sports : membre,

- un représentant de la direction des ressources humaines et des matériels au ministère de la jeunesse et des sports : membre,

- un représentant de chaque établissement public à caractère administratif ou chaque administration technique ayant rapport avec le corps auquel appartient l'agent concerné par la reconstitution de carrière : membre.

Art. 3 - La commission chargée d'examiner les demandes de reconstitution de carrière des agents publics bénéficiant de l'amnistie générale relevant des établissements publics à caractère non administratif et des entreprises publiques sous tutelle du ministère de la jeunesse et des sports est composée des membres suivants :

- le directeur général des services communs du ministère de la jeunesse et des sports ou son représentant : président,

- un représentant de l'unité du suivi de l'organisation des établissements et des entreprises publics à la Présidence du gouvernement : membre,

- un représentant du ministère des finances : membre,

- un représentant du ministère des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle : membre,

- un représentant de la direction des affaires juridiques et du contentieux au ministère de la jeunesse et des sports : membre,

- un représentant de la direction des affaires financières au ministère de la jeunesse et des sports : membre,

- un représentant de la direction des ressources humaines et des matériels au ministère de la jeunesse et des sports : membre,

- deux représentants de chaque établissement ou entreprise concerné lorsque la commission se réunit pour examiner les demandes des agents qui en relèvent : deux membres.

Art. 4 - Les membres des deux commissions sont nommés par décision du ministre de la jeunesse et des sports sur proposition des ministères et organismes concernés. Le président de chacune des deux commissions peut inviter toute personne dont la participation à titre consultatif est jugée utile aux travaux de la commission. Le représentant de la direction des ressources humaines et des matériels au ministère de la jeunesse et des sports est chargé du secrétariat de chacune des deux commissions.

Art. 5 - Les deux commissions se réunissent périodiquement et régulièrement deux fois par mois au moins et autant que de besoin.

Le président de la commission fixe l'ordre du jour des réunions et assure leur déroulement.

Les délibérations de chaque commission ne sont valables qu'en présence de la majorité de ses membres. Faute de quorum, une deuxième réunion se tiendra au cours des trois jours suivants abstraction faite du nombre des membres présents .

Les avis de chaque commission sont adoptés par la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations des commissions sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la commission et tous les membres présents.

Art. 6 - Les deux commissions sont chargées de la reconstitution de carrière des agents, toute catégorie confondue, ayant bénéficié de l'amnistie générale qui en relèvent et qui sont concernés par les dispositions du décret n° 2012-3256 du 13 décembre 2012 susmentionné. Dans ce cadre, elles procèdent à :

- la rédaction de procès-verbaux incluant la reconstitution de carrière de chaque agent, cas par cas, en application des dispositions prévues aux articles de 2 à 6 du décret n° 2012-3256 du 13 décembre 2012 susmentionné traitant des droits découlant de la réintégration.

Le procès-verbal inclut notamment la proposition de la commission quant au reclassement de l'agent concerné à l'échelon et au grade ou à la catégorie ou à l'échelle, et ce, selon la compétence de chaque commission,

- la transmission des procès-verbaux susmentionnés aux services compétents du ministère de la jeunesse et des sports afin de parachever les procédures de réintégration de l'agent concerné conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 2012-3256 du 13 décembre 2012 précité.

Art. 7 – Outre la reconstitution de carrière des agents ayant bénéficié de l'amnistie générale, les deux commissions procèdent à :

- la fixation d'une liste nominative des agents ayant bénéficié de l'amnistie générale qui en relèvent et qui ont été réintégrés avant la promulgation du décret n° 2012-3256 du 13 décembre 2012 susmentionné, tout en précisant leur situation administrative lors de leur cessation et celle dont ils ont intégré lors de la reprise de travail,

- la fixation d'une liste nominative des agents ayant bénéficié de l'amnistie générale qui en relèvent et qui ont atteint l'âge de la retraite,

- la fixation d'une liste nominative des agents qui n'ont pu être réintégrés dans leur administration d'origine tout en précisant les causes pour chaque cas. Les deux commissions doivent rendre lesdites listes aux services compétents comme suit :

A- Au comité général de la fonction publique à la Présidence du gouvernement pour les agents des services centraux et extérieurs et des établissements publics à caractère administratif relevant du ministère de la jeunesse et des sports,

B- A l'unité du suivi de l'organisation des établissements et des entreprises publics pour les agents des établissements et des entreprises publics sous tutelle du ministère de la jeunesse et des sports.

Art. 8 - Les deux commissions doivent transmettre aux services compétents de la Présidence du gouvernement :

- un rapport mensuel d'activités incluant notamment les procès-verbaux,

- un rapport final à la clôture des travaux incluant une évaluation de l'ensemble des activités, documents et délibération.

Art. 9 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 6 mai 2013.

*Le Chef du Gouvernement*

**Ali Larayedh**

**MINISTERE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI**

**Par décret n° 2013-1683 du 9 mai 2013.**

Madame Monia Trigui Bousarsar, ingénieur en chef, est nommée dans le grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE**

**RECTIFICATIF**

**Arrêté du ministre de l'industrie du 15 janvier 2013, portant autorisation de cession partielle d'intérêts et d'obligations dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession "Cosmos" (JORT n° 12 du 8 février 2013)**

**Au lieu de :**

Article premier - Est autorisée, la cession partielle des intérêts détenus par la société "Storm Ventures International (BVI) Ltd" dans la concession d'exploitation « Cosmos » au profit de la société "NZOG Hammamet (PTY) Limited",

Suite à cette cession, les pourcentages de participation des cotitulaires de cette concession seront répartis comme suit :

- Storm Ventures International (BVI) Ltd : 40%,
- NZOG Hammamet (PTY) Limited : 40%,
- Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières : 20%.

**Lire :**

Article premier - Est autorisée, la cession partielle des intérêts détenus par la société "Storm Ventures International (Barbados) Ltd" dans la concession d'exploitation « Cosmos » au profit de la société "NZOG Hammamet (PTY) Limited".

Suite à cette cession, les pourcentages de participation des cotitulaires de cette concession seront répartis comme suit :

- Storm Ventures International (Barbados) Ltd : 40%,
- NZOG Hammamet (PTY) Limited : 40%,
- Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières : 20%.



l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



# A B O N N E M E N T

Année 2013

## au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

### TARIFS en dinars tunisiens

#### TUNISIE

*Edition originale (arabe) : 24,000*  
*Traduction française : 33,000*  
*Edition originale A + F : 45,000*  
*Traduction anglaise : 33,000*

#### PAYS DU MAGHREB

*Edition originale (arabe) : 56,000*  
*Traduction française : 65,000*  
*Edition originale A + F : 77,000*  
*Traduction anglaise : 65,000*

#### AFRIQUE ET EUROPE

*Edition originale (arabe) : 66,000*  
*Traduction française : 81,000*  
*Edition originale A + F : 95,000*  
*Traduction anglaise : 81,000*

#### AMERIQUE ET ASIE

*Edition originale (arabe) : 86,000*  
*Traduction française : 106,000*  
*Edition originale A + F : 174,000*  
*Traduction anglaise : 106,000*

*F.O.D.E.C. 1%*  
*et frais d'envoi par avion en sus*

### Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- \* 1000 - Tunis : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- \* 4000 - Sousse : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –  
Tél. : (73) 225.495
- \* 3051 - Sfax : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2  
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

#### Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85  
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79  
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07  
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30  
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90  
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74  
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29  
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

#### Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

#### Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

*Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.*

*Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.*